

Les abonnements Zoom éducation sont désormais nominatifs et rattachés à une **adresse personnelle de messagerie** institutionnelle de Rennes 2.

Cadre d'utilisation de Zoom à Rennes 2, sur le périmètre Recherche

- L'organisation à privilégier pour les **soutenances de thèse** est le présentiel. À défaut il convient d'utiliser de façon préférentielle les outils de webconférence proposés par l'établissement (BBB-CONF, VIA...) ou par Renater (Rendez-Vous...) qui offrent un maximum de garanties en matière de confidentialité. Les soutenances de thèses peuvent néanmoins être effectuées exceptionnellement via Zoom quand celles-ci ne contiennent aucun secret (affaires, industriel, commercial, etc.) ou n'ont aucune nécessité de confidentialité.
- De la même façon des échanges **qui portent sur des protocoles et/ou qui impliquent la présentation de données de recherche** que vous devez protéger, doivent s'effectuer via les outils de webconférence proposés par l'établissement (BBB-CONF, VIA...) ou par Renater (Rendez-vous...).
- Par contre pour des **activités de recherche de type colloque, journée d'étude, séminaires, comité de suivi de thèse, réunion organisationnelle...etc**, la DSI peut mettre à disposition pour une durée limitée (une quinzaine de jours le plus souvent) un **accès ponctuel** à Zoom à l'enseignant.e. chercheur.e. ou chercheur.e qui en fait la demande via un système de ticket, après qu'il ou elle ait pris connaissance des conditions d'utilisation et qu'il ou elle se soit engagé.e à les respecter.
- Les unités de recherche liées directement ou indirectement **au CNRS** doivent utiliser les outils mis à disposition par le CNRS et se conformer à ses directives.
- Les unités de recherche peuvent toutefois utiliser les moyens de conférences de leurs **partenaires**. Les chercheurs doivent cependant se poser la question de la sensibilité des échanges sur des plateformes externes